



# ÉCO-FICHE DU MARIN - N°6



**Art 6- En mer, j'observe et je signale tout ce qui peut contribuer à identifier rapidement une source de pollution (nappe de déchets, hydrocarbures, oiseaux morts, conteneurs flottants, bateau en dégazage...) et favorise ainsi une intervention pour en limiter l'impact. Moi- même, je fais le plein de mes réservoirs en utilisant un matériel adapté pour éviter tout débordement.**

**La Charte de l'éco-marin contient 13 petits articles essentiels, qu'en tant qu' « ambassadeurs de la mer » ses signataires doivent respecter et essayer de mettre en application. Parce que la Charte de l'éco-marin ne se veut pas être un « simple bout de papier », nous avons créé les « éco fiches du Marin » qui facilitent l'application de cette charte et vous donne des solutions face aux différentes difficultés que vous pouvez rencontrer dans son application.**

## QUELS SONT LES IMPACTS DES HYDROCARBURES SUR LES FONDS MARINS ?

Les hydrocarbures font partie de ce que l'on appelle les micropolluants. Ils peuvent avoir des conséquences de différentes natures et peuvent compromettre sérieusement les différents cycles de vie des différents organismes aquatiques par :

- Intoxication létale (qui provoque la mort)
- Inhibition plus ou moins complète de certaines fonctions vitales (respiration, assimilation, croissance...)
- Inhibition des fonctions de reproduction
- Perturbation des systèmes hormonaux
- Développement des tumeurs

L'écotoxicité d'un milieu aquatique représente un risque d'appauvrissement biologique de l'écosystème, voire, dans les cas extrêmes, la « stérilisation » du milieu, les espèces sensibles (algues, plantes, insectes, poissons,...) régressant au profit d'espèces tolérantes.

## À QUI DOIS-JE SIGNALER LA POLLUTION ?

Si vous observez une pollution, vous vous devez de la signaler. S'il s'agit d'une pollution minime adressez vous à la capitainerie la plus proche. Si au contraire, il s'agit d'une pollution importante, adressez-vous au CROSS (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage).

## LES MISSIONS PERMANENTES ET COMMUNES À TOUS LES CROSS SONT LES SUIVANTES :

- La recherche et le sauvetage des personnes en détresse en mer.
- La surveillance de la navigation maritime et la police de circulation maritime.
- La surveillance des pollutions.
- La surveillance et la police des pêches maritimes.
- La diffusion des renseignements de sécurité maritime.

